

Premières organisations et coopérations dans l'Europe d'après-guerre – Introduction

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/premieres_organisations_et_cooperations_dans_l_europe_d_apres_guerre_introduction-fr-5c1462d3-34f9-4e80-a3c5-3297763b2f86.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Introduction

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, différentes initiatives diplomatiques sont prises pour tenter de reconstruire l'économie des pays européens dévastés par cinq années de conflit. Au-delà des besoins d'urgence pour des produits de première nécessité tels que le charbon et l'acier, il s'agit aussi de relancer l'activité économique, de favoriser la reprise des échanges commerciaux et la modernisation des structures de production, que ce soit par la voie d'accords monétaires (UEP), par l'adoption, au niveau régional, de mesures de désarmement douanier (Benelux, Fritalux, Finebel) ou par la mise en place d'organisations de coopération économique (Conseil tripartite de coopération économique Comité européen du charbon, Commission économique pour l'Europe...).

Les pays européens décident ainsi de prendre leur destin en main et explorent peu à peu de nouvelles formes d'intégration sectorielle susceptibles de provoquer un effet d'entraînement. C'est ainsi que le 16 avril 1948, les représentants des seize États européens qui ont accepté l'aide économique et financière américaine dans le cadre du plan Marshall signent à Paris la convention instituant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

La coopération européenne prend également une dimension politique. L'idée de convoquer une assemblée européenne naît au sein du Congrès européen organisé à La Haye du 7 au 10 mai 1948 par le *Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne*. À l'issue du congrès, les participants adoptent une résolution politique demandant la convocation d'une assemblée européenne, l'élaboration d'une charte des droits de l'homme et la création d'une cour de justice chargée de la faire respecter. Le 5 mai 1949, les ministres des Affaires étrangères de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède signent au Palais St James de Londres le traité portant création du Conseil de l'Europe. Le but fixé au Conseil de l'Europe est ambitieux puisqu'il s'agit "*de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social*".

La coopération se fait aussi au niveau militaire. L'établissement de régimes communistes en Europe centrale et orientale, ainsi que la présence massive de troupes soviétiques dans ces pays, nourrit un sentiment de peur en Europe occidentale. Les gouvernements français et anglais réagissent, bientôt rejoints par ceux du Benelux. Le 17 mars 1948, le pacte de Bruxelles instituant l'Union occidentale est conclu, qui devient l'UEO en 1954. Cette alliance marque le début de la coopération militaire européenne. La création par la suite de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 4 avril 1949, concrétise la recherche d'une meilleure coopération militaire entre les Européens et les Américains.

À côté de la coopération économique, politique et militaire européenne, les scientifiques du continent manifestent également, dès la période de l'après-guerre, une volonté de renouer avec les échanges universitaires transnationaux et de mettre sur pied des programmes communs de recherche souvent trop sophistiqués et onéreux pour des laboratoires nationaux. L'objectif est également d'atteindre des niveaux d'avancement technologique et nucléaire comparables à ceux des États-Unis et de l'Union soviétique.

À la période des précurseurs où tout semblait encore possible mais dont certains élans, marqués par l'urgence ou l'utopie, ont été brisés par la force des événements ou par l'inertie des États, succède une période où les réalisations concrètes peuvent davantage trouver place. Les méthodes consensuelles et de type intergouvernemental imaginées dans la période immédiate de l'après-guerre font place à des initiatives qui fondent des espoirs sur l'approche supranationale. C'est ainsi que l'Europe communautaire, née du plan Schuman du 9 mai 1950, fait ses premiers pas et s'organise. La mise en place de cette Europe communautaire est abordée dans le corpus de recherche «[Du plan Schuman au traité de Paris \(1950-1952\)](#)».